Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260709-2026_07_09_28-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle des Ateliers Jean Moulin à Plouhinec, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le deux juillet deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU (procuration à Patrick LE DREAU) ;

PLOUHINEC : Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre d'absents : 3
Nombre de procuration : 3
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260709-2026_07_09_28-DE

2026-07-09-28 Conventions et avenants

Monsieur le Président informe le conseil communautaire des décisions suivantes, prises conformément à la délégation :

THEMATIQUE PARTENAIRE	DATE SIGNATURE	OBJET – DUREE
Tourisme – avenant à la convention avec l'Office de Tourisme	28 mai 2026	Avenant qui modifie les modalités des dates de versement de la subvention (le montant de la subvention reste inchangé) : « *La subvention votée sera versée en deux parts égales en mai et juin de chaque année.* »,
Urbanisme – convention ADS avec la commune de Pont-Croix	Début juillet	Convention signée dans le cadre de l'adhésion de la commune de Pont-Croix au service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (SMIADS) qui précise les modalités de création et de fonctionnement du SMIADS notamment le champ d'application, les missions respectives de la commune de Pont-Croix et du SMIADS, les responsabilités, les conditions financières et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours.
Culture – convention avec association Pas de Quartier (projet Mexique)	Début juillet	Convention financière au bénéfice de l'association « Pas de Quartier » pour un projet collectif autour du Mexique. L'association coordonne un collectif d'une vingtaine de structures portant une programmation en octobre et novembre 2026 sur le thème du Mexique (expositions, projections, musique, ateliers…). Subvention de 7 500 €.
Culture – convention avec Strollad La Obra pour le festival Trouz ar Mor	Début juillet	Convention financière au bénéfice de l'association « Strolla La Obra » pour l'organisation d'un festival de contes proposant une dizaine d'évènements (spectacles, balades, conférences, projections) sur le Cap Sizun entre le 5 et 14 juin 2026. Subvention de 2 500 €.

Le conseil communautaire :
Prend acte des conventions et avenants susmentionnés.

Pour copie certifiée conforme,
A Plouhinec,

Le 9 juillet 2026

Le Président,

Yvan MOULLEC

Le Secrétaire de séance,

Nadine KERSAUDY